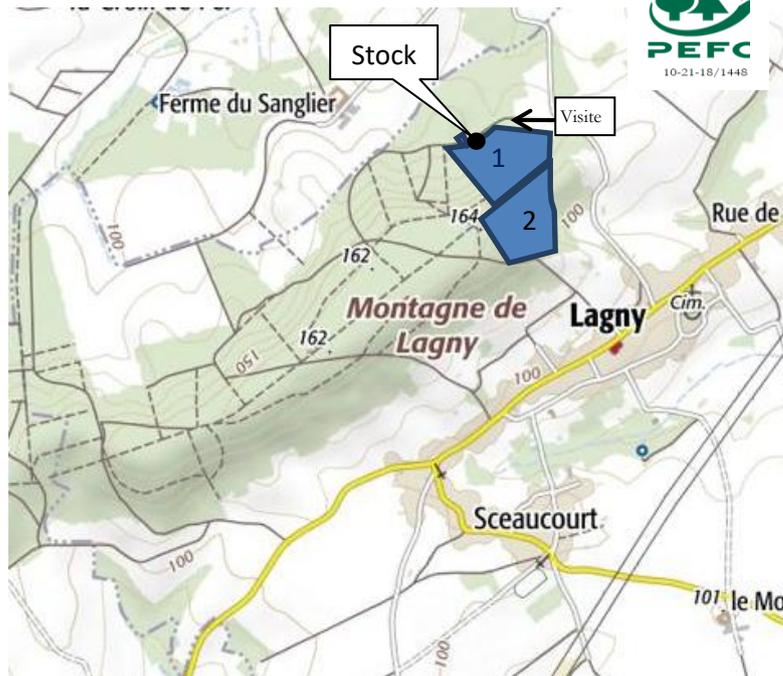


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF du Bois de Lagny
Certification PEFC : 10-21-18/1448
Département Oise (60)
Localisation Noyon Nord Ouest
Commune Lagny
Lieu-dit Bois de Lagny
Coordonnées GPS (degrés décimaux)
 Longitude : 2,910771
 Latitude : 49,620412
Point Rencontre Mairie de Lagny
Sécurité Conseillé

Essence principale	Châtaignier
Volume présumé	837 m3 et 550 Stères
Nombre d'arbres	724
Volume moyen	1.16 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 1 et 2
Surface 13,60 hectares environ
Limites chemins/peinture
Marquage un flachis au pied et peinture blanche au corps
Visite se reporter au plan ci-contre
 M. David Avril au 06 09 58 54 73
Lot estimé par Expert JMP et le propriétaire
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 26 juin 2019

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Châtaignier		24	169	186	54	25	7	4	2		1			1	473	408	0.86
	Chêne			3	16	14	12	5	9	3	5	2	2	1	1	73	109	1.49
	Hêtre				7	7	20	11	19	12	14	9	12		7	118	229	1.94
	Frêne			2	13	10	9	5	10		2	2	1			54	79	1.48
	divers				1	1	2				1	1				6	12	2.00
<i>Observations :</i>		Divers=2 tilleuls, 2 trembles, 2 bouleaux														724	837	1.16

+ Bois d'industrie 550 stères

Clauses particulières

Exploitation : coupe d'amélioration marquée en abandon sur toute la parcelle 1 et 2. **Les bois de feu (branches, et pointes à la découpe de 30 cm de diamètre.) sont réservés sur la parcelle 1, sont inclus dans la vente sur la parcelle 2.** Abattage raz de terre.

Débardage : prévu vers le Nord sur le lieu de stockage noté sur le plan. Impérativement sur sol sec. En fin de chantier, les purges et déchets divers seront enlevés et les ornières nivelées.

Délai d'exploitation, de vidange et réparations le 31 Mars 2020.

Païement :

Le prix principal H.T.de la vente sera payé en trois fractions : 20% par virement dans les 15 jours de la vente, et deux billets à ordre, de 40 % chacun, acceptés et avalisés par une banque européenne de domiciliation, pour les échéances du 10/10/2019 et du 10/01/2020. La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée par virement au comptant.

CVO : Payée par le vendeur.

Caution : 25% du montant de la vente sauf si caution permanente

Après le règlement total, par virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

Prix **L'acquéreur** **La Caution**

